

Sommet social du 5 octobre 2016

Intervention de Jan DE BRABANTER, Vice-président du CESRBC

Monsieur le Ministre-Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale,

À mon tour et en qualité de Vice-président du CES, je tiens à vous remercier pour l'ouverture de dialogue avec le Gouvernement au sujet des priorités définies et suivies dans cette Stratégie 2025 pour Bruxelles.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce Sommet Social, je souhaite plus particulièrement attirer votre attention sur les points suivants :

Objectif 3

Point 11. Axe 2. **Composition du pôle d'accompagnement** : il est important que les interlocuteurs sociaux soient représentés dans la nouvelle structure qui réunira Impulse, Atrium et BIE.

Objectif 4,

Pour le Point 13 « Réforme des aides aux entreprises à l'expansion économique ». Première lecture de l'avant-projet d'ordonnance : est-ce réellement envisageable d'ici la fin de l'année ?

Objectif 6 – Grands investissements : il est mis « concerté avec les partenaires sociaux ». Comme le Président du CES l'a déjà pointé dans le contexte de la mobilité : nous souhaitons être impliqués dans les discussions du PRDD et nous ne pouvons nous contenter d'une actualisation après le PRDD.

Objectif 7 – Réforme fiscale :

Je m'adresse ici plus particulièrement au Ministre-Président et au Ministre Vanhengel. En effet, au nom des interlocuteurs sociaux je me dois d'attirer votre attention sur le fait que l'avis du CES a été mal interprété et que les interlocuteurs sociaux sont plutôt unanimes pour aborder les trois points suivants :

1°) Nous ne sommes pas opposés à une amélioration/refonte du système du Woonbonus

2°) Comme dit par M. Van Muylder : personne n'a jamais été concerté par le Cabinet ou le Gouvernement AVANT la décision de principe qui a été prise de compenser le Woonbonus par l'augmentation de l'abattement sur les droits d'enregistrement !

3°) L'ensemble des partenaires sociaux est opposé au principe d'une compensation de cette suppression par l'augmentation de l'abattement sur les droits d'enregistrement pour deux raisons :

- Cela n'a aucun retour sur l'activité économique et sur l'emploi = **raison principale** ! Il est vraiment dommage, voire impensable, qu'avec une mesure qui a un tel impact budgétaire (+/- 80.000.000 € / an) de ne pas faire « d'une pierre deux coups » et de favoriser l'établissement de ménages à revenus moyens tout en participant à l'essor économique de la Région.
- Selon tous nos experts, cette mesure sera à terme absorbée par le marché et n'aura donc plus son effet incitatif.

La solution préconisée par vous est de faire une réunion « physique » du Comité de Pilotage. Cette réunion du Comité de Pilotage n'a pas de sens si le Gouvernement ne se prononce pas sur deux principes aujourd'hui lors de ce Sommet Social :

1°) êtes-vous prêts à revoir le principe et/ou l'importance des montants alloués à l'abattement des droits d'enregistrement afin de dégager une marge budgétaire pour d'autres mesures

2°) êtes-vous ouvert pour favoriser le neuf ET LA RENOVATION sur base de factures d'entreprises légalement constituées et en ordre => C'est probablement LE MEILLEUR et UNIQUE MOYEN dont dispose la Région pour lutter contre le travail au noir dans le secteur de la construction !

Pour rappel, voici l'ensemble des points positifs qui pourraient en découler :

- *Cela coûterait moins cher au Gouvernement étant donné les retours à moyen/long terme en matière de précompte immobilier ! Selon certains experts, cela serait même un « investissement » !*
- *Cela participerait à une plus grande transparence dans les déclarations urbanistiques !*
- *Et surtout cela aurait un impact positif sur l'activité économique et l'emploi dans le secteur !*
- *Et cela contribuerait également à la lutte contre le travail au noir dans le secteur. Ce dernier est très important, en particulier dans les activités liées à la rénovation !*

Le seul point négatif serait un peu plus de travail pour l'administration ... Ce qui ne devrait pas peser lourd dans la balance au vue des retours socio-économiques que cela pourrait rapporter !

...

Mais indépendamment de ces mesures, les interlocuteurs sociaux souhaitent être associés aux discussions qui pourraient aboutir à une réduction au m² de la taxe sur les bureaux (surtout après l'augmentation du précompte immobilier), et le cas échéant pour mettre la diminution de la taxe sur les surfaces de publicité à nouveau sur le tapis.

Également pour l'Objectif 7 – Fiscalité : en ce qui concerne le chantier 28. Dans le cadre de la réforme de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation, nous voudrions connaître les résultats de l'évaluation de l'impact de cette mesure, et ce, aussi bien au niveau des recettes qu'en matière environnementale.

Objectif 9. Soutien de la Recherche et de l'Innovation – le chantier 32 parle d'inclure l'Innovation dans la City marketing -> nous pouvons certainement soutenir cette campagne, mais souhaitons être impliqués dans le travail de préparation.

Objectif 10

point 37. Soutien à l'entrepreneuriat TIC -> nous sommes pour un plan global ICT qui englobe entrepreneuriat, mais aussi innovation et smart city.

chantier 38. Métiers de l'industrie -> Nous souhaitons être consultés et impliqués dans l'élaboration d'un Plan industriel bruxellois.

PILIER 2 - AXE 2

Objectif 4 - Politique croisée

Chantier 59. Développer l'action sectorielle en RBC -> à nouveau, nous demandons d'impliquer les secteurs et les fédérations ou organisations représentatives !

Objectif 7 – Indépendamment de notre demande de concertation au sujet des questions de mobilité dans la Région – et pas uniquement dans le cadre d'une concertation interrégionale – il faudrait davantage de précisions sur les intentions du Gouvernement pour donner forme à ladite Communauté métropolitaine.

Je vous remercie.

Jan De Brabanter,

Vice-président du CESRBC